Image not found or type unknown

PROPRIETAIRE/ SOUS-LOCATAIRE NON DECLARE

Par **DIAMIN**, le **11/03/2009** à **09:28**

Bonjour,

J'ai loué un appartement à Paris et je ne savais pas la personne qui m'avait loué l'appartement est le locataire. Je l'ai su le dernier jour à travers la gardienne de l'immeuble, car j'ai eu un litige avec ce locatire pour restitution de ma caution.
Et quand j'ai pris le contact ensuite avec le vrai propriétaire(infos donnés par la gardienne), ce dernier m'a menancé aussi si je lui rends pas la clé il va me poursuire en justice. Je voudrais bien lui rendre la clé, mais j'ai peur que cela me crée des problèmes après, car je n'ai signé le bail avec le locataire, je n'ai signé aucun papier avec ce propriétaire et je ne connaissais même pas son existence. Normalement, c'est à ce locataire que je rends la clé.

Donc je ne sais plus quoi faire. Je dois rendre la clé à qui pour que je puisse me retirer de cette histoire complétement ensuite? Est-ce que ce propriétaire a le droit se porter la plainte sur moi et quelle serait le motif??

Merci.

Par **patinette**, le **11/03/2009** à **14:55**

Bonjour,

un locataire n'a pas le droit de sous-loué, de plus il vous a fait signé un bail qui n'a aucune valeur, vous ne retrouverez pas votre caution.

Seul le propriétaire a des droits, il ne connait que la personne a qui il a loué, et a qui il a fait un bail bien officiel, donc pas vous. Vous devriez lui rendre les clés, mais demandez lui de vous signer un papier comme quoi vous les lui avez bien rendues.

La personne malhonnête est la personne qui a sous-loué

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés